ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Joël Marchand
91 Rue Boucicaut 92260 FONTENAY AUX ROSES
(1).46.60.35.28

BULLETIN D'INFORMATION N°21 DU 10 JUILLET 1992

Au sommaire

- Sécurité sociale : relance **(p. 1)**

- Droits d'inscription : demande au ministre **(p. 2)**

- L'accès aux thèses **(p. 2)**

- Colloque FEN-FENEC **(p. 4)**

- A propos des Ecoles Doctorales **(p. 5)**

- Brèves **(p. 6)**

- Quelques chiffres de la DRED sur les thèses **(p. 6)**

SECURITE SOCIALE

RELANCE

Suite à des échos nous indiquant que les bureaux des mutuelles étudiantes n'étaient pas toujours au courant du nouveau décret sur la Sécurité Sociale étudiante, nous avons adressé à la MNEF et à la SMEREP le courrier ci-dessous :

Fontenay aux Roses, le 7 avril 1992

Monsieur,

Nous avons l'honneur de rappeler à votre connaissance la parution d'un décret récent, portant sur le recul de la limite d'âge pour l'admission au régime de la sécurité sociale étudiant. Elle est applicable sur une durée d'un à quatre ans maximum , pour les étudiants inscrits en doctorat avant 26 ans, avec effet rétroactif pour les étudiants déjà inscrits.

Cette disposition est en vigueur depuis la rentrée 1991, mais semble encore mal connue. En effet, certaines personnes qui se sont adressées à vos services, nous ont fait état de l'ignorance de cette mesure, lors de leur demande d'inscription à votre mutuelle.

En espérant ainsi permettre une plus large application de cette avancée sociale, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations cordiales.

Pièces jointes :
- le texte du décret.
- la présentation de notre association.

A ce jour, seule la SMEREP nous a répondu: :

Paris, le 24 avril 1992

Messieurs,

En réponse à votre lettre de 7 avril 1992, postée le 21 avril 1992, nous vous précisons que le décret du 28 juin 1991 ne nous est pas inconnu.

Toutefois notre dépliant pour l'année 1991/92 ayant été imprimé en avril 1991, il ne nous a pas été possible d'y inclure ces nouvelles dispositions. En revanche notre dépliant 1992/93 en fera explicitement mention.

Nous procédons dès ce jour à un rappel d'instructions auprès de notre personnel afin de pallier aux omissions dont vous faites état dans votre lettre.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Christian Doubrere
DIrecteur de la Production

DROITS D'INSCRIPTION

Lettre au ministre

Paris, le 30 avril 1992

M. Jack Lang
Ministre de l'Education Nationale
et de la Culture
rue de Grenelle
75 700 - Paris

Monsieur le Ministre,

La rentrée universitaire 1991-92 a vu une augmentation de 66 % des droits d'inscription des étudiants en doctorat à l'Université. Notre Association, qui se consacre depuis novembre-décembre 1986 à l'amélioration des conditions de travail de ces étudiants-chercheurs (cf. *Le Monde* 1/2/90), souhaite savoir, à présent que les fonds supplémentaires collectés ont pu être employés, quelle a été leur affectation. Les cartes d'étudiant, dont nous vous joignons une copie rendue anonyme, d'un étudiant inscrit en thèse à l'Université Paris-VII, portent la mention de "Droits supplémentaires". Le ministre de l'éducation nationale de l'époque ne nous avait pas fourni de justification à cette hausse des droits d'inscription si anormalement supérieure à l'indice moyen de l'inflation annuelle.

En particulier, pourquoi est-il exigé des droits supplémentaires aux seuls *doctorants*, et envisagez-vous de proroger cette mesure ? A présent que la mesure a eu le temps de porter ses fruits, nous souhaiterions vivement connaître la ou les destinations des sommes supplémentaires collectées, ceci pour le porter à la connaissance de nos adhérents et des doctorants en général, sans oublier bien sûr les universitaires qui assurent leur encadrement et qui attendent des conséquences concrètes de cette augmentation.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos sentiments très respectueusement cordiaux.

Pour l'Association *Etudiants et Recherche*

Eric Bringuier

L'APRES-THESE ET COMMENT AVOIR ACCES AUX THESES

Nous nous autorisons à reproduire, quasi intégralement, ci-dessous un fort intéressant article paru dans "La Gazette de la Physique" du département de physique de l'Ecole Normale Supérieure. Merci à son auteur de tant de précieux renseignements, trop souvent inconnus.

Les Thèses finissent-elles à la benne ? ou font-elles le tour du monde scientifique ?

Circuit d'une thèse après soutenance ...

Depuis mon arrivée parmi vous, il y a deux ans et demi déjà, j'ai eu l'occasion de côtoyer bon nombre de thésards. La Bibliothèque joue en effet un rôle d'interface dans l'élaboration de la thèse, en amont avec l'assistance technique lors de la recherche bibliographique, en aval, avec l'élaboration du "produit fini" ... Sans vouloir me prononcer sur la valeur scientifique des nombreuses thèses en cours dans le Département (60 actuellement), j'ai été frappée de constater que la plupart des thésards, et aussi certains chercheurs confirmés, directeurs de thèse, semblaient ignorer le circuit bibliographique de la thèse après soutenance, et n'étaient pas loin de penser que les thèses imprimées, aboutissement de tant de labeur, tombaient dans les oubliettes jusqu'à la fin des temps.

Or, il n'est pas inutile de rappeler que la modification des études doctorales en 1984 (suppression de la thèse de 3ème cycle et doctorat d'Etat ; création d'un nouveau doctorat) a été suivie d'un arrêté paru en 1985, précisant les modalités de dépôt, de signalement et de reproduction des thèses (1). Ce texte témoigne d'une volonté délibérée du Ministère de faciliter au maximum la diffusion et la reproduction des thèses. Je m'efforcerai donc de vous préciser les retombées de cette décision. L'INIST-CNRS (2) a été choisi comme "pôle de signalement" (quel nom pompeux !) pour les thèses de sciences, à la fois comme producteur de la base PASCAL (fichier informatisé correspondant à l'ancien Bulletin Signalétique) et comme étant déjà dépositaire des thèses de doctorat d'Etat.

Quel est donc le périple de la thèse, une fois la soutenance achevée ? A quoi peuvent bien servir les exemplaires remis à la Fac, et le fameux formulaire d'enregistrement, avec ses mots-clés souvent alignés à la va-vite ?

Je distinguerai deux circuits parallèles :

1) le "formulaire d'enregistrement" : description bibliographique de la thèse, et mots-clés, choisis par le candidat - choix d'une importance capitale, car ces mots-clés seront conservés tels que et serviront à retrouver la thèse dans les bases de données bibliographiques. Ces formulaires seront transmis par la Fac ... à l'INIST qui va assurer un signalement à deux niveaux.

2) la thèse remise à la Fac : deux exemplaires sont conservés à la Bibliothèque Universitaire ; le troisième partira à Grenoble pour être microfiché.

Toutes les thèses de sciences soutenues en France - y compris la vôtre - sont signalées dans la base de données bibliographiques PASCAL, au même titre que les articles de périodiques. Les mots-clés établis par le candidat ne sont pas modifiés par PASCAL : donc, gare à la pertinence des termes choisis !

Si vous voulez interroger PASCAL en ligne sans débourser un centime, allez à Jussieu consulter la version CD-ROM, reçue depuis 1990 à la Bibliothèque générale (3).

TELETHESES par Minitel

Reprenons le circuit des thèses récemment soutenues. Les notices intégrées dans l'énorme fichier PASCAL (huit millions de références) vont faire l'objet, tous les mois, d'une extraction pour TELETHESES, très facile à interroger par Minitel.

TELETHESES, chargée sur le SUNIST (4), recense toutes les thèses de doctorat soutenues en France depuis 1972 (1983 pour les thèses de médecine) : la Base compte 220 000 références en février 1992.

TELETHESES est interrogeable sur Minitel :
3615 code SUNK*THE
3616 code SUNIST THE

La majeure partie des thèses de sciences soutenue en France ces 20 dernières années y figure :: 63 000 références au total + 5 000 nouvelles références par an, ce qui correspond au nombre de thèses de sciences soutenues chaque année. La Base est évidemment beaucoup plus exhaustive pour les années récentes, ce qui correspond à la mise en application du fameux décret cité plus haut.

En physique, TELETHESES contient actuellement (au 11 février 1992) 10 674 références au total, dont 1 402 pour les trois dernières années (1988 à 1990) : sur ces 1 402 thèses, 219 thèses de physique ont été soutenues à Paris VI, entre 1988 et 1990.

Thèses françaises de physique figurant dans TELETHESES

Université de soutenance	Total	1988 à 1990
Paris 6	2 155	219
Paris 7	325	46
Paris 11	1 763	181
Toutes universités confondues	10 674	1 402

Nous avons pu constater un certain retard entre la date de soutenance de la thèse et son apparition dans TELETHESES. Le délai théorique est de six mois et varie sans doute de façon sensible selon la diligence des différents intermédiaires.

L'interrogation de TELETHESES s'effectue suivant les critères suivants :
- auteur
- mots du titre
- établissement de soutenance
- année de soutenance
- directeur de thèse (1986 ->)
- discipline
- mots-clés

TELETHESES est un outil de travail très précieux, souvent méconnu dans les milieux universitaires. Facile à manier, il est d'un coût modique (1F la minute). Son point faible est sans nul doute les possibilités d'accès par mots-clés (vocabulaire non contrôlé dans un lexique), mais cette faiblesse est compensée par la possibilité d'interrogation sur les mots du titre.

CD-THESES

Un CD-ROM a été réalisé en 1990 et permet de consulter gratuitement toutes les données de TELETHESES dans les Bibliothèques Universitaires et notamment à la Bibliothèque centrale de Jussieu et au Service des Thèses de Jussieu (5).

Inventaire annuel des thèses de doctorat

Parallèlement à l'interrogation de TELETHESES, un Inventaire des thèses de doctorat soutenues devant les Universités françaises est édité par l'INIST (6). Plus traditionnel, il est classé par grands domaines et oblige à mener une recherche année par année. Cet inventaire peut être consulté à la Bibliothèque rue Lhomond (1981 à 1988).

THESA : thèses en cours

Il existe depuis peu, à l'initiative de la Conférence des Grandes Ecoles, une petite Base de données sur les thèses en cours dans les laboratoires de recherche des Grandes Ecoles : 4 000 thèses en cours actuellement dans une trentaine de Grandes Ecoles. L'E.N.S. n'y participe pas pour l'instant.

THESA est interrogeable également par Minitel :
3615 code SUNK*THA

Où peut-on consulter les thèses soutenues en France ?

Depuis 1986, toutes les thèses soutenues en France font l'objet d'un microfichage systématique, à l'ANRT (7) de Grenoble pour les thèses de science. Ces microfiches (qui peuvent contenir 392 p. au total) sont ensuite reproduites à 200 exemplaires et largement diffusées dans toutes les Bibliothèques universitaires, munies d'un lecteur-reproducteur, qui permet à la demande d'effectuer des photocopies.

Chaque candidat recevra 15 exemplaires de sa thèse microfichée. Il faut savoir qu'il s'écoule souvent un an et demi entre la date de soutenance et la réception de la microfiche, envoyée directement par l'Atelier de Grenoble ... Lorsque vous recevrez votre jeu de microfiches, n'oubliez pas la Bibliothèque dans votre distribution.

Si vous consultez telle ou telle thèse de physique, soutenue à Orsay, Toulouse ou Grenoble, vous avez toutes chances de la trouver à Jussieu (Service des Thèses) (5).

Les thèses de la région parisienne seront le plus souvent sous forme imprimée, les thèses de province sous forme de microfiches (à partir de 1986). Pour les thèses de province plus anciennes ne se trouvant pas à

Jussieu, il est toujours possible de les demander en communication par l'intermédiaire du prêt inter.

En guise de conclusion pour les futurs thésards : à consulter, avant de fixer votre choix

...

- Guide des aides aux formations doctorales ou post-doctorales.
  Ed. 1991 : Paris : ANDES (Association Nationale des docteurs ès-sciences). Ce guide précise les sources de financement possibles et les aides accordées par différents organismes.

- Formation par la recherche : Lettre de l'Association Bernard Grégory (53 rue de Turbigo - 75003 PARIS). Trimestriel.

- SUCH (M.F), PEROL (D.). Initiation à la bibliographie scientifique - Promodis, Cercle de la Librairie, 1987.
  A consulter impérativement avant de vous lancer dans la recherche bibliographique.

Christiane Pellot

Notes :

(1) Arrêté du 25 septembre 1985 relatif aux modalités de dépôt, signalement et reproduction des thèses ou travaux présentés en soutenance en vue du doctorat (J.O. 21 novembre 1985).

(2) INIST-CNRS : Institut de l'information scientifique et technique - 2 allée du Parc de Brabois - 54514 VANDŒUVRE-LES-NANCY Cedex.

(3) Bibliothèque générale Jussieu
Tour 56-55 (4ème étage)
Ouvert du lundi au vendredi : 9h30 - 18h

(4) Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique - Chemin St-Hubert -
BP 112 - L'Isle d'Abeau 39303 BOURGOIN-JALLIEU Cedex.

(5) Bibliothèque Jussieu
Service des Thèses - Bâtiment F4
Ouvert du lundi au vendredi : 14h - 16h30

(6) Inventaire des thèses de doctorat soutenues devant les Universités françaises. Sciences. 1981 à 1988. INIST-CNRS ; DBIST puis Direction de la recherche et des études doctorales. Dernier paru : 1988 (paru 1991). 1989 : à paraître en 1992.

(7) ANRT : Atelier National de Reproduction des Thèses - Université de Grenoble II - BP 47 - 38040 GRENOBLE Cedex 9.

(8) TELETHESES; CD-Thèses : une banque de données et un CD-ROM sur les thèses soutenues en France : A-M Ferrier - documentaliste, vol. 27, n°2, mars-avr. 1990, 98-101.

Compte-rendu du colloque "Trouver la recherche"

Différents membres de l'association ont assisté les 22 et 23 mai au colloque "Trouver la recherche" organisé à la Sorbonne par la FEN (Fédération de l'Education Nationale) et la FENEC (émanation du syndicat étudiant UNEF-ID, se proposant de travailler sur le troisième cycle, avec une optique assez similaire à la nôtre).

Durant ces trois demi-journées, de nombreux intervenants de toutes les institutions concernées par le troisième cycle et les jeunes chercheurs sont intervenus à la tribune et ont répondu à quelques questions de la salle. Dans celle-ci se trouvaient une petite cinquantaine de personnes, dont une dizaine d'étudiants-chercheurs (des thésards d'associations de 3ème cycle de Lyon, des gens de la FENEC, nous-mêmes et de trop rares autres doctorants).

Les débats n'ont pas été très passionnants, soit parce que l'intervenant était hors-sujet ou ne le connaissait pas, soit parce qu'il disait ce que l'on pouvait par avance prévoir (comme les inévitables Mr Vincent Courtillot (DRED) et Mme Guimard (MRT)), soit enfin parce que les propos tenus étaient vraiment une vision idyllique ou déformée de la réalité. Trop souvent une assimilation implicite entre thésards et allocataires-moniteurs a été faite.

Quelques questions de la salle (dont une intervention remarquée de Marie-Cécile Pasquier) ont essayé de recentrer le débat, souvent en vain. Aussi ce colloque n'aura pas apporté beaucoup d'éléments nouveaux aux sujets qui nous préoccupent. Il n'a fait que confirmer quelques idées, comme l'hétérogénéité des personnes amenées à intervenir sur le troisième cycle et donc la difficulté de mener une politique commune globale en la matière. Mais aussi la difficulté à mobiliser les étudiants sur les problèmes qui les concernent et donc la faiblesse des petites structures qui s'en occupent.

Néanmoins cela aura été un moyen de rencontrer d'autres thésards et de pouvoir envisager avec eux de futurs échanges d'informations, voire des actions communes.

Joël Marchand

LES ECOLES DOCTORALES

Voici quelques notes et remarques obtenues à partir d'un avant-projet du texte définissant ce que seront les écoles doctorales.

But : "réduire le nombre de DEA et garantir à tous les thésards un type de préparation à la thèse qui rompe la solitude et permette de dépasser leur ultra-spécialisation".

Le projet d'arrêté actuel laisse ouvert le recours aux procédures actuelles.

La formation doctorale est préparée de préférence au sein d'Ecoles Doctorales.

Le DEA

• volume d'enseignement de 300 heures :

100 heures d'enseignement théoriques et méthodologiques
200 heures d'initiation aux techniques de recherche
+ "travail de recherche", sous forme si possible de stages en laboratoire

• durée : un an, plus un an de droit pour les salariés ou accordée par le responsable du DEA.

• délivrance du diplôme :
- il n'est pas fait mention de l'AESA.
- épreuves écrites et orales sur les cours théoriques et méthodologiques
+ soutenance d'un mémoire "permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant pour la recherche et son aptitude à la préparation d'une thèse"
+ épreuve orale terminale qui doit "permettre d'apprécier la capacité de l'étudiant à appréhender le champ disciplinaire de l'école doctorale (??) à laquelle il appartient, lorsqu'elle existe, ou auquel se rattache le DEA dans l'hypothèse inverse"
+ avis de responsable de stage.

rem : ce qui est nouveau est l'orientation vers la recherche et la thèse, ainsi que le champ disciplinaire de l'école doctorale.

• équipe de préparation au DEA
le responsable est désigné par le président de l'université ou de l'établissement + avis du responsable de l'école doctorale

• inscriptions : sur proposition du responsable du DEA, décidées par le président.

Le doctorat

• inscription après le DEA ou diplôme équivalent décidée par le président sur proposition du responsable de l'école doctorale lorsqu'elle existe, ou après avis du conseil scientifique
-> doit spécifier le nom du directeur de thèse.

• contenu :
1) Dépôt du sujet ou du thème de recherche après agrément par le directeur de thèse
-> directement à la présidence si pas d'école doctorale
-> responsable de l'école doctorale puis transmission à la présidence.
2) Les candidats (!) effectuent leurs travaux sous le contrôle et la responsabilité du directeur de thèse. Ces travaux peuvent être individuels ou collectifs.
3) "Ils participent en outre aux séminaires d'enseignement et stages organisés par le responsable de l'école doctorale lorsqu'elle existe. Cette formation peut associer des modules optionnels de DEA de l'école doctorale et des modules d'une autre école doctorale, après avis du responsable de l'école doctorale."

• durée : 3 ans
+ 1 sur décision du responsable de l'école doctorale ::"demande motivée" après avis du directeur de thèse
+ majoration par exemple pour ceux qui exercent une activité professionnelle autre que le monitorat : décision du responsable de l'école doctorale (sinon présidence)

• soutenance
- autorisée par le président sur proposition du responsable de l'école doctorale
- deux rapporteurs choisis par le responsable de l'école doctorale (sinon président) après avis du directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'école doctorale et à l'établissement.
- jury :
  * minimum 3 personnes
  * minimum 1/3 extérieurs à l'établissement
  * minimum 1/2 professeurs ou assimilés
- travaux collectifs : la part personnelle de chaque candidat est appréciée par un mémoire qu'il rédige et présente au jury.
- décision par le président

Le responsable de l'école doctorale

• donne son avis sur la nomination des responsables de DEA.
• propose les inscriptions en thèse, après avis du conseil pédagogique si le candidat n'est pas titulaire du DEA.
• reçoit les sujets ou thèmes de recherche.
• organise des stages et séminaires.
• décide de l'attribution d'une année supplémentaire (après avis du directeur de thèse) et de la majoration pour les salariés.
• propose les soutenances.
• choisit les deux rapporteurs après avis du directeur de thèse.
• nommé par le président sur proposition du conseil scientifique

Ecole doctorale

• contrat de 4 ans de développement de la recherche et des études doctorales entre le MEN et les établissements d'enseignement supérieur.
A titre exceptionnel, plusieurs établissements peuvent s'associer.
• un responsable et un conseil pédagogique d'enseignants-chercheurs
membres :
* les équipes d'enseignants des DEA
* les équipes associées (même champ disciplinaire)

Actuellement il y a environ 25 écoles doctorales

Exemples :

• Ecole Polytechnique: elle existe depuis deux ans déjà. Cette année, il est proposé aux doctorants :
- quatre journées sur l'histoire des sciences, animées par deux intervenants extérieurs et plusieurs invités ponctuels
- une semaine de pratique de l'anglais scientifique (orale, écrite et parlée).

• Ecole Doctorale de physique de la région parisienne. Elle regroupe plusieurs DEA sur quatre universités et trois grandes écoles. Elle dispense six séries de cours magistraux (de 6 à 12 séances) sur des grands thèmes : supraconductivité, chaos, fluctuations quantiques, etc.

• Lire aussi "Les écoles doctorales, fer de lance de la recherche" (Le Monde Campus, 12 mai 1992).

Cécile Hardouin

BREVES

Nouveau texte législatif sur le troisième cycle

Le Journal Officiel du 3 avril 1992 publie un arrêté du 30 mars 1992 relatif aux études de troisième cycle (page 4850). Ce texte annule le précédent du 23 novembre 1988. Une première lecture fait apparaître comme nouveautés les écoles doctorales et l'article 23 : "*En formation initiale, la durée recommandée de préparation du doctorat est de trois années.*"

Plus de détails dans le prochain bulletin.

Précision

A propos de l'article dans le bulletin précédent, sur les moniteurs de l'enseignement supérieur, la phrase concernant les conditions d'attribution d'un monitorat finissant par "ou de toute bourse dont le montant et la durée diffèrent de l'allocation MRT" doit en fait être comprise en "dont le montant est au moins égal à l'allocation MRT".

Néanmoins existe-t-il réellement des moniteurs qui ne soient pas ni allocataires de recherche MRT, ni normaliens supérieurs ?

Au secours des étudiants fauchés

La Fondation de France et le club des Grandes Ecoles de Bordeaux lancent un fonds d'attribution de prêts et de bourses touchant 450 étudiants environ, pour un montant global de 5 millions de francs. Les deux partenaires tentent d'apporter une réponse au problème de financement des études. Ces aides serviront à financer des bourses à caractère social, des aides à la poursuite d'études ou des stages à l'étranger. Les entreprises mécènes bénéficient d'une déduction fiscale de 3 pour 1000 du chiffre d'affaires.
-> Fondation de France Aquitaine - 15 place des Quinconques - 33000 Bordeaux - 56.52.03.07
(Le Monde - 9 janvier 1992)

Lecture des étudiants

En taux de pénétration = % d'étudiants lisant chaque mois ou plus de six fois par an :

Transfac	15,2%
L'Etudiant	11,0%
Science et Vie Eco	5,8%
Le Monde de l'Education	5,7%
Jeunes Diplômés	3,2%
Guid'Fac	2,1%

Quelques chiffres DRED sur les thèses

Voici quelques tableaux issus du volumineux rapport de la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales, sur les DEA, paru en octobre 1991, intitulé "DEA : Campagne 1991". Ce rapport, fort intéressant, se termine sur quelques données sur les thèses, dont nous avons sélectionné les éléments les plus marquants sur le nombre de thèses et leurs durées. Il est bien sûr consultable auprès de l'Association.

Un autre rapport est également disponible : il s'agit de celui de l'Observatoire des Thèses. Edité en avril 1991, il établit un premier bilan sur les données statistiques disponibles jusqu'en 1990 sur le troisième cycle.

Abréviations :

DS : Direction Scientifique
GET : Groupe d'Etudes Technique

DS1 = Mathématiques
GET10 = Mathématiques et leurs applications
DS2 = Sciences de la Matière
GET20 = Physique
GET21 = Chimie et chimie physique
DS3 = Sciences de la Terre et de l'Univers
GET30 = Sciences de la Terre et de l'Univers
DS4 = Sciences pour l'Ingénieur
GET41 = Informatique, Automatique
GET42 = Electronique, Electrotechnique, Optique
DS5 = Sciences de la Vie et de la Santé
GET50 = Sciences de la Vie et de la Santé
DS6 = Sciences Humaines et Sociales
GET60 = Lettres et Langues
GET61 = Sciences de l'Homme
GET62 = Homme, temps, espaces sociaux
DS7 = Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion
GET70 = Sciences Juridiques et Politiques
GET71 = Sciences Economiques et de Gestion